

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par

Mme Bamana, M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Falcon, Mme Grangier, Mme Laporte,
Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Rivière
et M. Weber

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.